

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 5 MAI 2011**

Séance extraordinaire des membres du conseil convoquée conformément à l'article 323 de la Loi sur les cités et villes et tenue au Centre récréatif et communautaire à 19 heures sous la présidence de monsieur Réal Rochon, maire.

PRÉSENCES :

Jocelyne Johnson, Michael Gainsford, Bernard Caron et Claude Blais.

Était aussi présent le directeur général M. Jean-Marie Gauthier.

Les conseillers Eric Ethier et Daniel-Luc Tremblay ont motivé leurs absences.

La séance est ouverte, il est présentement 19 heures.

2011-01-157 ÉTUDE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts tel qu'il suit :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Dossier employé 32-0025
- 4- Période de questions
- 5- Fermeture de l'assemblée

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-05-158 DOSSIER EMPLOYÉ 32-0025

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des faits lors d'un comité plénier à 18 heures le 5 mai concernant l'employé no. 32-0025 ;

ATTENDU QUE les circonstances et les impacts ont été analysés :

Le maire Réal Rochon demande le vote :

Congédiement immédiat : Jocelyne Johnson, Michael Gainsford, Bernard Caron et Claude Blais.

Le maire Réal Rochon s'est prévalu de son droit de vote et a voté en faveur de la résolution.

D'autres discussions ont alors lieu avant l'adoption de la résolution.

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé par le conseiller Michael Gainsford et résolu,

D'ajourner la présente séance à lundi 9 mai à 18 heures.

Le maire Réal Rochon président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire

Le directeur général /
Greffier

Réal Rochon

Jean-Marie Gauthier

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Réal Rochon
Maire